

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE LEINS GARDONNENQUE

Séance du 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente juin, à 19 heures.

Le Comité syndicat du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au siège, sous la Présidence de Madame Véronique POIGNET SENGER,

Présents : Membres titulaires : Gilbert CASAS, Carine PEYDRO, Jean Louis POUDEVIGNE, Agnès FLAMME, Christine LEFEVRE, Josette NOUASSA, Véronique POIGNET SENGER, Gilles TIXADOR, Blandine PANAFIEU, Régine HURLIN, Daniel VOLEON, Catherine BERGOGNE, Karen JOUVE.

Membres suppléants : Serge LIOVE (pour Jacques DURAND), Serge ROUVIERE (pour Jean Marc FLOUTIER)

Procurations : Fabienne ROCA à Jean-Louis POUDEVIGNE, Sarah TOURNEMINE à Karen JOUVE.

Excusés (sans suppléant) : Stéphanie OGIER, Nicole RAYMOND, Claude MAGNIN-FEYSSOT, Augustine GILLARD, Maryse GIANNACCINI, Christine MONTEIL, Jean-Luc GIBERT, Patrick DEGONZAGA, Daniel MARQUET, Caroline SAUMADE, Yannick CHEYROUX, Denis MALAVAL, Thomas PIC, Bernard CHLUDA, Brigitte BONHOMME, Sylvie MADIOT, Joseph ARTAL, Sylvie DUMONT, Nadine CHARRIER

Soit 17 membres ayant pris part au vote.

(la séance fait suite au comité syndical du 25 juin où le quorum n'était pas atteint, le quorum n'est plus nécessaire)

Le PV du 11 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

Le PV du 28 avril 2025 est approuvé à l'unanimité après modification du point 1/3, page 2, Mme PANAFIEU ayant demandé que son nom figure avec ceux de Mme JOUVE et TOURNEMINE lors de l'expression de leur inquiétude sur le basculement de la crèche de Saint Genès en DSP.

Délibération n°1/3 Délibération modificative

Madame POIGNET SENGER, Présidente, explique que lors de l'établissement du budget une erreur a été commise. Les restes à réaliser ont été repris mais le solde d'exécution de la section d'investissement a été réduit par erreur d'autant (71 153 euros). Il convient donc d'ajouter ce montant et Madame la Présidente propose la modification suivante :

- En recettes : c/001 : + 71 153 euros
- En dépenses : c/2188 : + 71 153 euros

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, approuve cette proposition,

Délibération n°2/3
Modification du Pacte Syndical

Madame POIGNET SENGER, Présidente, rapporte que par délibération en date du 15 mai 2025, la commune de Saint Mamert a procédé à la désignation de nouveaux délégués :

- Conseil Syndical
 - Serge ROUVIERE (titulaire à la place de Sylvie MADIOT – anc. suppléant)
 - Lionel CLERTON (suppléant à la place de Serge ROUVIERE)
- Commission Petite enfance, Enfance Jeunesse, Périscolaire :
 - Serge ROUVIERE (titulaire – à la place de Sylvie MADIOT)
 - Jean Marc FLOUTIER (suppléant – sans changement)
- Commission Emploi, Urbanisme, Propreté :
 - Serge ROUVIERE (titulaire – sans changement)
 - Lionel CLERTON (suppléant – à la place de Sylvie MADIOT)

Monsieur ROUVIERE présent et intéressé ne prend pas part au vote,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, approuve ces propositions

Mme BERGOGNE précise que M. CLERTON vient d'intégrer le Conseil suite aux démissions, il est remonté sur la liste.

Délibération n°3/3
Cadences d'amortissement

Madame POIGNET SENGER, Présidente, indique que le Bureau a pu retravailler les cadences d'amortissements (confirmées lors du passage en M57 en décembre 2023), afin de prendre en considération les durées d'utilisation réelles des biens. Cette modification n'est possible qu'une seule fois et les amortissements déjà effectués ne seront pas modifiés, le recalcul se fera sur la valeur nette comptable restante,

Le bureau propose de modifier les cadences de la façon suivante :

Biens	Durée amortissement actuelle	Durée amortissement nouvelle
Logiciel, matériel électronique et informatique	3 ans	3 ans
Extincteur, véhicules, téléphonie	5 ans	5 ans
Mobilier / Matériel	10 ans	20 ans

Bâtiment : Bassin de natation	15 ans	30 ans
Bâtiment : Pôle enfance jeunesse	25 ans	35 ans
Autres bâtiments	20 ans	30 ans

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, approuve ces propositions,

Divers

Bassin de natation : Madame POIGNET SENGER rapporte les conclusions des deux rendez-vous avec M. LHEUREUX, concernant le financement du transport scolaire vers le bassin de Sauzet par Nîmes Métropole.

La proposition de l'Agglomération serait, pour 2025, d'augmenter la dotation de solidarité communautaire des communes de l'ex. Communauté de communes. La DSC passerait pour les communes concernées de 50 à 60%, ce qui représente un gain de 23 122 euros, qui couvrirait le coût du transport 2025.

Toutes les communes ne perçoivent pas la DSC (Fons, St Geniès) mais les communes qui percevraient cette augmentation s'engagent à reverser l'intégralité du gain (solidarité).

Ce que Mme LEFEVRE qualifie de « bidouillage », devra faire l'objet également d'une délibération au sein du Syndicat mixte. Il s'agira d'une délibération modificative (puisque le coût du transport n'a pas été inscrit dans les lignes de dépenses), qui prévoira 23 122 euros de dépenses supplémentaires et en face 23 122 euros de recettes, avec la clé de répartition vue par Nîmes métropole (DCS) pour cette dépense spécifique.

Il reste quelques points d'interrogation :

- *Les négociations ont eu lieu en année civile, alors que les cycles piscine s'organisent en année scolaire. Quid de janvier à juillet 2026 ?*
- *Par ailleurs, la proposition faite devra être validée par le conseil communautaire, qui ne se réunira probablement pas avant octobre ou novembre (le cycle d'automne démarre le 8 septembre)*
- *Enfin, Mme BERGOGNE précise que cette proposition n'a rien de pérenne. Il s'agit d'un accord intermédiaire à rediscuter « post-élections ». M. ROUVIERE y voit un risque pour l'avenir.*

Mme POIGNET SENGER indique que l'autre possibilité est d'annoncer à Nîmes Métropole que les communes de l'ex CCLG souhaitent à compter de la rentrée un créneau à NEMAUSA. Cette décision devra s'accompagner de prudence : les enseignants se sont déjà inscrits sur des créneaux pour Sauzet (sollicitation des parents accompagnateurs...) et les maîtres-nageurs, qui se retrouveraient alors sans emploi sur ces créneaux, doivent avoir le temps de réorganiser leurs plannings (nouveaux cours, nouveaux partenariats...).

Les délégués, à l'unanimité, s'accordent sur les points suivants :

- *La proposition de Nîmes Métropole est validée (augmentation de la DSC et reversement au Syndicat), elle devra alors être inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil*
- *Le cycle 2025-2026 complet est validé sur Sauzet. Les plannings pourront donc être confirmés aux enseignements et à l'Aquatique club. Les élus reprendront leur bâton de pèlerin après les élections pour le financement du transport 2026 et des années suivantes.*

DSP crèche Ste Anastasie : M. TIXADOR est intervenu en marge du conseil du 25 juin (qui n'a pas eu lieu faute de quorum). Il aurait souhaité que son intervention soit toutefois retranscrite dans un procès-verbal. Il avait en effet exprimé le souhait que le nombre de places de la crèche de Sainte Anastasie ne soit pas réduit à compter de septembre 2026. Au contraire, pour prendre en compte la demande du personnel d'améliorer les conditions acoustiques, de prévoir un programme de travaux d'agrandissement. M. TIXADOR a étudié les possibilités offertes par le PLU de la commune, et si l'emprise au sol est déjà maximale, le bâtiment bénéficie de débords de toitures qui pourraient permettre de créer des espaces supplémentaires en les fermant.

Il souhaite que figure au présent procès-verbal l'intervention suivante dont il donne lecture :

« Depuis la réforme de juillet 2024 :

- *Suppression de l'effet de seuil avec la linéarisation du taux de facturation : la CAF verse une aide forfaitaire annuelle par contrat de la place d'accueil, qu'elle soit occupée ou non*
- *Fin de l'agrément modulé : nombre de places fixe sur la journée*

Les aides complémentaires suivantes dépendent du nombre de places :

- *Journée pédagogique : 6,63 € x nombre de places / an*
- *Heures de préparation à l'accueil des enfants : 6,63 € x 8 x nombre de places / an*
- *Bonus attractivité : 970 € x nombre de places / an*
- *Bonus mixité sociale*

Ces nouvelles dispositions augmentent les recettes des crèches en fonction du nombre de places et d'enfants accueillis.

Questions de M. TIXADOR :

- *Quelles sont les économies envisagées avec la réduction de 25 à 18 places sur la crèche de Sainte Anastasie ? (moins de frais de personnel ? moins de fournitures alimentaires ? moins de dépenses énergétiques ?)*
- *Par qui a été calculé le chiffrage de l'économie réalisée, mais aussi de la perte de recettes ? (prestation spécifique de la CAF et paiement des familles (pour une famille à revenus médians ») Peut-on avoir accès à ce chiffrage ?*

- *De quand datent les devis pour la pose d'un dispositif acoustique destiné à réduire le bruit dans la crèche ?*
- *Au regard de l'excédent d'investissement, si l'argument de la réduction de la capacité d'accueil de la crèche est lié aux problèmes acoustiques, pourquoi les travaux n'ont-ils pas été réalisés ?*
- *Lors de la dernière consultation pour la DSP, seulement 2 prestataires ont répondu à l'appel d'offre. Si aucune société ne répond cette fois-ci compte tenu de la baisse de 7 berceaux de la capacité d'accueil, ou pour d'autres raisons, envisagez-vous de proposer aux élus de relancer le marché ou bien de revenir à une gestion en régie ? »*

M. TIXADOR indique que les réponses pourront être données par écrit en suivant, mais les réponses sont simples et peuvent être exprimées directement devant le conseil :

- *Les économies estimées s'articulent essentiellement autour des coûts de personnel (réduction d'un agent, pour un salaire chargé estimé à 50 000 €), mais effectivement également des coûts alimentaires, de fournitures pédagogiques, etc. Par contre, il est évident que les coûts énergétiques resteront les mêmes comme une partie des charges fixes liés à l'ouverture du bâtiment. En anticipation, après des mouvements de personnel, il a été demandé à Présence30 de recruter en CDD le temps qu'une décision puisse être prise. Il n'est prévu donc aucun licenciement.*
- *Le chiffrage précis, tant en dépense qu'en recettes, fera partie des propositions à adresser par les candidats à la DSP. Il n'a donc pas encore été établi. Si le chiffrage n'est pas convaincant, après ouverture des plis en septembre 2025, le conseil pourra s'il le souhaite : conserver le nombre de places actuels, rendre la DSP infructueuse et alors prolonger par avenant (6 mois) les DSP en cours, le temps de décider d'une nouvelle procédure (nouvelle consultation, régie...).*
- *Le premier devis pour la fourniture et la poste de panneaux acoustiques date de 2019 (3 858 euros HT). Il avait fait l'objet d'une demande de financement CAF (3 087 euros). Le COVID a mis les projets en pause. Après COVID (2023) l'actualisation des devis nous a amené sur des devis de 8 400 à 14 544 euros HT. Nous avons alors envisagé de poser les panneaux acoustiques en régie directe, puis abandonné le financement CAF pour en solliciter un nouveau sur les nouvelles bases. Entre temps, les échanges avec la structure ont fait état d'un problème de fonctionnement qui va au-delà du bruit : la crèche a une pièce unique d'activité, qui ne permet pas le cloisonnement en tranche d'âge, et l'accueil de 25 enfants dans cette unique pièce pose des difficultés d'organisation. En accord avec la Directrice de la crèche nous avons proposé de travailler dans un premier temps à la réduction du nombre de places.*
- *Cette réduction de places n'a été envisagé que parce que :*
 - *7-8 places sont chaque année occupées par des enfants de communes hors territoire et essentiellement à Sainte Anastasie*
 - *Le comité syndical a souhaité réaliser des économies*
 - *Plutôt que sacrifier un service utile sur le territoire du Syndicat et en direction de ses administrés, il était plus simple d'envisager de*

supprimer la part de service correspondant à des usagers hors territoire

M. TIXADOR est interrogé à son tour : pourquoi tenir autant à maintenir des places d'accueil pour couvrir ce qu'il appelle une zone blanche entre Sainte Anastasie et Uzès, alors même que les communes concernées par ce vide n'appartiennent pas au territoire.

M. TIXADOR indique vouloir :

- être sûr des économies réalisées
- être sûr de ne pas avoir à revenir sur ce choix

La réduction d'un service va évidemment générer une réduction des coûts, mais cela atténuerait probablement une augmentation des coûts petite enfance prévisibles dès 2026 (rappel : Présence30 affiche 130 000 euros de déficit depuis 2 ans, les réponses aux DSP 2026-2030 devrait corriger ces erreurs).

Ensuite, en fonction des besoins futurs (démographie...), il sera parfaitement envisageable de réaugmenter le nombre de places d'accueil si nécessaire.

Crèche de Parignargues : Mme JOUVE souhaite savoir où en est la réflexion autour de la crèche de Parignargues, que la CCPS pourrait réintégrer. Mme POIGNET SENGER confirme que cette réflexion n'a pas réellement été engagée par le Syndicat mixte. Par contre Mme BERGOGNE avait avancé cette possibilité, car la commune de Saint Mamert est en discussion régulière avec la commune de Parignargues et la CCPS autour de la question des écoles. La CCPS qui a des besoins nouveaux avec l'extension de Montpezat pourrait envisager de reprendre la crèche de Parignargues en conventionnant avec saint Mamert.

Actuellement la crèche de Parignargues coûte 26 181 euros pour une année (ce qui est peut-être sous-estimé – cf. déficit Présence30) et la cotisation de la CCPS est de 15 177. Si la CCPS se retire il y a un enjeu financier à étudier.

Par ailleurs, le bâtiment est toujours entre les mains de l'assurance, l'expertise a reconnu la sécheresse et des solutions sont étudiées actuellement pour solidifier le bâtiment sans avoir à délocaliser l'activité. Sera à la charge du Syndicat mixte seulement l'embellissement (façades).

Pour Mme BERGOGNE et M. ROUVIERE se sont des questions qui pourront animer le prochain mandat.

La séance est levée à 20h

<i>Catherine BERGOGNE</i>	<i>Gilbert CASAS</i>	<i>Agnès FLAMME</i>
<i>Régine HURLIN</i>	<i>Karen JOUVE</i>	<i>Christine LEFEVRE</i>
<i>Serge LIOVE</i>	<i>Josette NOUASSA</i>	<i>Blandine PANAFIEU</i>
<i>Carine PEYDRO</i>	<i>Véronique POIGNET SENGER</i>	<i>Jean Louis POUDEVIGNE</i>
<i>Fabienne ROCA</i>	<i>Serge ROUVIERE</i>	<i>Gilles TIXADOR</i>
<i>Sarah TOURNEMINE</i>	<i>Daniel VOLEON</i>	